

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie		<u>SEANCE DU 05.06.2026</u>
Date de convocation : 29.05.2026	Nb de conseillers En exercice : 11	<u>Etaient présents :</u> M. VIALLET. M. ALEXANDRE. P. DARMEY. A. DRUON. T. GENIEVRE. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY.
Date d'affichage : 08.06.2026	Présents : 8	<u>Secrétaire de séance :</u> M. ALEXANDRE
N° Délibération 01247.2026.06.029	Votants : 10 Pouvoirs : 3	<u>Pouvoirs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • C. GENIEVRE-LUCET donné à T. GENIEVRE • M. HEMONNOT donné à G. LEGAY • C. GROSGURIN donné à D. JULLIARD

OBJET : GESTION FINANCIERE – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le vice-président de la commission des Finances rappelle que la commune a souscrit à une ligne de trésorerie en juin 2025 auprès du Crédit Mutuel, d'un montant de 420 000€ pour pallier les décalages de trésorerie des paiements des travaux de sécurité routière, réfection voirie et de la restauration des immeubles communaux, à commencer par les Bains Douches, par rapport à la perception des subventions et au rythme normal d'encaissement des recettes de fonctionnement permettant de constituer l'autofinancement. Si les deux premiers projets sont désormais achevés et ont été financés sans recourir à la ligne de trésorerie, ce n'est pas le cas de la restauration des Bains Douches et des autres travaux immobiliers à venir.

Ce projet a en effet pris du retard en raison notamment de la défaillance provisoire d'un artisan. Les travaux ont repris ce printemps et le paiement des soldes aux entreprises interviendra prochainement. Par ailleurs les travaux préparatoires à la rénovation de l'immeuble de la Montagne et de la mairie poste s'accroissent, générant déjà des dépenses, qui augmenteront prochainement avec le démarrage des travaux de la Montagne à la rentrée.

Or, comme chaque année, la commune est soumise à une saisonnalité dans la section de fonctionnement : les dépenses de fonctionnement sont concentrées en début de l'année (prestations de déneigement, secours sur piste, primes d'assurances etc.) tandis que les recettes de fonctionnement interviennent principalement au deuxième semestre. Ainsi la commune, qui a décidé de financer le programme de sécurité routière et autres travaux de voirie de 2025 ainsi que la restauration des Bains Douches et les phases préliminaires aux travaux de la Montagne et mairie poste sans recourir à l'emprunt, a puisé pour ce faire dans les réserves accumulées et l'autofinancement et n'a pas encore dégagé un excédent de fonctionnement sur 2026 suffisant pour solder le paiement du projet des Bains douches dans l'attente de percevoir le solde des subventions acquises pour ce projet ainsi que les fonds de la souscription publique Fondation du patrimoine, sachant qu'à ce paiement s'ajouteront les tous premiers paiements pour le démarrage des travaux de la Montagne.

La ligne de trésorerie souscrite l'an passé arrivant à échéance le 30 juin 2026, il est proposé au conseil municipal de la renouveler. L'offre de renouvellement du Crédit Mutuel comprend les conditions suivantes :

- Montant : 420 000€
- Durée : 12 mois
- Taux : Euribor 3M (moyenne mensuelle) + marge de 0,90 point
- Frais de dossier : 10% soit 420€

La commission des Finances suggère de privilégier l'offre du Crédit Mutuel dans la mesure où le travail de mise en concurrence des banques a été effectué il y a moins d'un an, et que, même si la marge est passée de +0,55% en 2025 à +0,9% en 2026, cette hausse paraît à la fois compréhensible et acceptable au regard du contexte international.

Le vice-président de la commission des Finances précise que la commune n'a tiré que 30 000€ sur la ligne de trésorerie actuelle, résultat à la fois du retard du chantier des Bains Douches et dans le lancement de l'appel d'offres des travaux de la Montagne, mais aussi d'un travail fin de gestion des délais fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le maire à accepter l'offre du Crédit Mutuel et à signer tout document relatif à cette affaire.

E. LEE ne prend pas part au vote.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 3 pouvoirs)

DELIBERATION N°01247.2026.06.029

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET